



PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 25 octobre 2019

**LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTION
DES USAGES DE L'EAU EN HAUTE-SAÔNE**

Les précipitations régulières de ce mois d'octobre ont permis une amélioration de la situation des cours d'eau et une légère recharge des nappes souterraines. Avec une évapotranspiration réduite, les dernières pluies confirment une lente remontée de l'indice d'humidité des sols.

En conséquence, l'arrêté préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau de niveau 1 « alerte » du 14 octobre 2019 est abrogé.

Bien que la recharge des nappes s'amorce, leurs niveaux restent encore à des valeurs inférieures aux minimas observés les années antérieures et quelques communes restent en difficulté d'approvisionnement en eau potable.

La période de reproduction des Salmonidés a déjà débuté dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie. Mais du fait de la sécheresse estivale, aggravée par les répétitions successives de ces dernières années, ces cours d'eau restent très fragiles et vulnérables d'un point de vue environnemental, et notamment vis-à-vis des vidanges de plans d'eau.

Aussi, il est recommandé aux propriétaires d'étangs en liaison avec des cours d'eau de 1^{ère} catégorie de repousser les vidanges après le 1^{er} avril 2020, et en tout état de cause, d'avoir une vigilance accrue sur les conditions de vidange qui doivent s'accompagner des précautions nécessaires pour éviter tout désordre sur ces milieux naturels fragilisés.

Il est rappelé que toute opération de vidange nécessite une déclaration préalable à la police de l'eau du service Environnement et Risques de la Direction Départementale des Territoires à l'adresse électronique suivante :

ddt-eau@haute-saone.gouv.fr

CONTACT PRESSE

Julie LANTOINE
03 84 77 70 12
julie.lantoine@haute-saone.pref.gouv.fr

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
BP 429 – 70013 VESOUL CEDEX – Tel. : 03.84.77.70.00/Fax : 03.84.76.49.60
Courriel:prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site :
www.Haute-saone.gouv.fr